



PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, élus conformément aux dispositions des articles L273-3, 273-6 et 273-11 du code électoral, se sont réunis dans la salle de la Maison communautaire à Salviac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-2 et L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents :

- Commune des Arques : BONAFIOUS Jérôme
- Commune de Cazals : ALAZARD Laurent, RIGAL Philippe, LAVERGNE Christian
- Commune de Dégagnac : PUGNET Didier, LAVERGNE Yves, BESSIÈRES Rosette
- Commune de Frayssinet-le-Gélat : GOMEZ Nadège, SÉGOL Pierre
- Commune de Gindou : FIGEAC Mireille
- Commune de Goujounac : ROUX Jacques
- Commune de Lavercantière : VILARD Gilles
- Commune de Léobard : VAYSSIÈRES André
- Commune de Marminiac : FRENCH Rachel, PEYRIÉ Sabine
- Commune de Montcléra : THEULET Guy
- Commune de Pomarède : CHASSAIN Véronique
- Commune de Rampoux : PÉRIÉ Pascal
- Commune de Saint-Caprais : AUBRY Richard
- Commune de Salviac : DOLS François, DHIEUX Christine, MÉLINE Philippe, PUYO Ingrid, CABANEL Alexandre
- Commune de Thédirac : COURNAC Jean-Marie

Étaient absents : (néant).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative :

- Commune des Arques : MOUSSEAU Philippe
- Commune de Gindou : CUROUX Dominique
- Commune de Goujounac : WARE Lucy
- Commune de Lavercantière : TOMÉ Sogna
- Commune de Léobard : BOUYGUES Christian
- Commune de Montcléra : POCAT-EARL Romaine
- Commune de Pomarède : CRASSAT Fabienne
- Commune de Thédirac : Magali DOMINGUES

La séance a été ouverte par Monsieur BARGUES André, Président sortant, qui a procédé à l'appel nominal.

Il a déclaré les membres du conseil communautaire listés ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

Madame PUYO Ingrid a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur CURNAC Jean-Marie, doyen d'âge du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée, conformément à l'article L5211-9 du CGCT. Il a constaté que la condition de quorum était remplie et a invité le conseil à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Madame FIGEAC Mireille est candidate.

Chaque membre du conseil a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	5
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame FIGEAC Mireille 20 voix

Madame FIGEAC Mireille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente a invité le Conseil à fixer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau, puis à procéder à leur élection.

NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre de vice-présidents est fixé à l'unanimité à : 6

ÉLECTION DU PREMIER VICE- PRÉSIDENT

Monsieur DOLS François est candidat.

Chaque membre du conseil a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur DOLS François 23 voix

Monsieur DOLS François ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SECOND VICE- PRÉSIDENT

Monsieur ALAZARD Laurent est candidat.

Chaque membre du conseil a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur ALAZARD Laurent 22 voix

Monsieur ALAZARD Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé seconde Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE- PRÉSIDENT

Madame FRENCH Rachel est candidate.

Chaque membre du conseil a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	5
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame FRENCH Rachel 20 voix

Madame FRENCH Rachel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE- PRÉSIDENT

Monsieur VILARD Gilles est candidat.

Chaque membre du conseil a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur VILARD Gilles 22 voix

Monsieur VILARD Gilles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE- PRÉSIDENT

Monsieur BONAFOUS Jérôme est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur BONAFOUS Jérôme 24 voix

Monsieur BONAFOUS Jérôme ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SIXIÈME VICE- PRÉSIDENT

Madame CHASSAIN Véronique est candidate.

Chaque membre du conseil a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame CHASSAIN Véronique 21 voix

Madame CHASSAIN Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée sixième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

COMPOSITION DU BUREAU

Sous la présidence de Madame FIGEAC Mireille, après délibération et conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil de communauté a déterminé, à l'unanimité, la composition du Bureau :

1 Président
6 vice-présidents
8 membres

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

La présidente précise que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres selon l'article L.5211-11-3 du CGCT.

Ont été élus membres du Bureau à l'unanimité et ont été immédiatement installés :

FIGEAC Mireille, Présidente	AUBRY Richard
DOLS François, Vice-Président	COURNAC Jean-Marie
ALAZARD Laurent, Vice-Président	GOMEZ Nadège
FRENCH Rachel, Vice-Présidente	PÉRIÉ Pascal
VILARD Gilles, Vice-Président	PUGNET Didier
BONAFOUS Jérôme, Vice-Président	ROUX Jacques
CHASSAIN Véronique, Vice-Présidente	THEULET Guy
	VAYSSIÈRES André

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du CGCT, la présidente donne lecture de la charte de l'élu local.

La présidente remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats d'élus communautaires.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Néant

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de la présidente, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de se réunir chaque 4^{ème} jeudi du mois. Les séances se tiendront dans l'une des communes membres.

La convocation avec l'ordre du jour sera adressée par voie électronique aux conseillers communautaires conformément aux dispositions de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.